

LES COMMISSAIRES DE LA CITÉ DE LIÈGE Tome III (1581-1666)

à paraître le 4 janvier 2017

Le sujet

Le collège des commissaires de la Cité de Liège a été institué en 1424 en vertu du « Régiment de Heinsberg », confirmé en 1487 par la « Paix de Saint-Jacques ». Les vingt-deux commissaires, nommés à vie par le prince-évêque (6) ou élus par les quartiers de la ville (16), avaient pour tâche principale de désigner à raison d'un par métier, les trente-deux électeurs des bourgmestres. Ils veillaient encore au respect des privilèges urbains et châtiaient ceux qui les transgressaient ou portaient atteinte à la liberté des bourgeois. Enfin, ils examinaient et approuvaient les enquêtes criminelles entreprises par les officiers de la Cité.

Au XVII^e siècle, diverses ordonnances ont réformé l'organisation administrative de la Cité et ont réduit le rôle des commissaires. Ceux-ci n'intervenaient plus dans les rénovations magistrales et étaient exclus des enquêtes criminelles. Par contre, ils faisaient partie du Conseil élargi de la ville de Liège, aux côtés des bourgmestres et du conseil en exercice, et étaient ainsi associés aux délibérations et décisions en cas d'affaire grave.



L'institution n'ayant pas laissé d'archives, c'est son personnel qui a retenu l'attention dans le présent ouvrage. Au départ de trois manuscrits du XVIII^e siècle, commencés par Louis Abry, vérifiés et complétés sur base d'archives et d'une copieuse bibliographie, chaque commissaire fait l'objet d'une notice étudiant ses armoiries, sa carrière et sa parentèle, qui est détaillée sur trois à cinq générations. La nomination aux fonctions de commissaire de la Cité de Liège constituait une étape importante dans l'ascension sociale d'une famille. Leurs descendants accédèrent souvent aux fonctions de bourgmestre de la Cité, d'échevin de la Souveraine Justice, de conseiller du prince ou de



chanoine dans un des chapitres de la principauté. Certaines branches ont été anoblies. Plusieurs d'entre elles subsistent jusqu'à ce jour.

L'ouvrage

L'ouvrage complet comportera quatre tomes.

Les deux premiers tomes (1424-1511 et 1512-1575), parus en 2005 et 2010 et actuellement épuisés, ont été honorés du prix prince Alexandre de Merode de la Fédération généalogique et héraldique de Belgique et du prix Arthur Merghelynck de l'Académie royale de Belgique.

Ce présent tome III étudie les 104 commissaires entrés en fonction entre 1581 et 1666. Ils appartiennent e.a. aux familles Alexandre, d'Ans, d'Awans, de Bilstain, de Boirs dit de Lhour, de Boland, de Bombaix dit delle Barbe d'Or, Bormans, de Borsu, de Bouillienne, Bouxhon, de Braaz, des Brassines, Brockart, del Brouck, de Cerf, du Château dit Castro, Counotte, de Crassier, Donne, Excel, d'Eyck, Fabri, de Favereau, de Fechier, de Fléron, Foullon, Frérart, de Gerschoven, Goeswin, Gordinne, Grumsel, de Hallebaye, Hardy, de Harenne, de Hasimbourg, de la Haxhe, Henkart, del Hessal, de Heusden, Hock, Honlet, Jamar, du Jardin dit Piedboeuf, Jennet, de Lairesse, le Liégeois, Libert, de Liverlo, de Lochon, de Lovinfosse, Maghin, Malaise, de Malmedie, Marcelis, Marckon dit Sandron, de Mean, Mibaise, Mulkeman, Natalis, Petri, Poilvache, Ponsart, Porta, Radoux, Raick, Rolandi, Sauveur, de Sclessin, de Smackers, de Spa, de Stembier, de Stenval, Stienne, de Streel, Tempier, delle Trappe, de la Vignette, Werteau, Wipart.



L'illustration est particulièrement abondante : portraits peints, gravés ou sur médaille, nombreuses représentations d'armoiries sur les supports les plus variés, telles qu'armoriaux manuscrits et tableaux de quartiers, dalles funéraires et pierres commémoratives, mais aussi bénitier de marbre, enseigne d'apothicaire, soufflet de foyer, grès de Raeren ou de Bouffioulx, gravures et orfèvreries civiles ou religieuses.

Le tome IV et dernier (1668-1794) est en préparation ; il contiendra un historique de l'institution durant les deux derniers siècles de son existence.

Les auteurs du tome III

Stanislas de Moffarts d'Houchenée, chargé de cours émérite de l'université de Liège (Faculté de droit), membre honoraire du Conseil héraldique, est membre jubilaire et ancien président de la Société des Bibliophiles liégeois.

Sylvie Boulvain, historienne diplômée de l'université de Liège, s'est fait connaître par ses travaux sur la fondation des couvents de Liège et sur le milieu socio-économique des religieuses de l'ancien diocèse à l'Époque moderne, ainsi que sur l'histoire du parcellaire et du patrimoine immobilier depuis le Moyen Âge tardif.

Conditions d'acquisition

Ce tome III se présente en deux volumes, format in-quarto (24,5 x 32 cm), et comporte au total XIV + 556 pages illustrées dans le texte, plus 22 planches hors-texte en couleurs. Le tirage est strictement limité à 277 exemplaires numérotés. Il est destiné aux membres de la Société des Bibliophiles liégeois mais quelques dizaines d'exemplaires sont mis en vente. Ceux-ci sont imprimés sur papier 110 gr Da Costa et reliés pleine toile.



Le prix de vente du tome III est de **200,00 EUR hors frais de port**, pour enlèvement soit à 4000 Liège (Société Littéraire, 5 place de la République Française, après rendez-vous téléphonique 04/223.71.66) soit à 1150 Bruxelles (Office généalogique et héraldique de Belgique, 93 avenue Charles Thielemans, après rendez-vous téléphonique 02/772.50.27). En cas d'envoi postal, il y a lieu de majorer le prix de vente de 25,00 EUR pour la Belgique ou de 40,00 EUR pour l'Europe et les États-Unis d'Amérique. Pour d'autres destinations, les conditions seront convenues au cas par cas.

Le virement est à effectuer sur le compte BE58 0000 2695 4579 (IBAN BPOTBEB1) de la Société des Bibliophiles liégeois, avec la communication « Commissaires III », préalablement à toute livraison. Les commandes seront honorées dans l'ordre d'arrivée des paiements et jusqu'à épuisement du stock.

Les ouvrages seront disponibles pour enlèvement à partir du mercredi 4 janvier 2017.

Pour tout renseignement, contacter le trésorier, M. Jean-Marie de Coune (e-mail jeanmarie.decoune@skynet.be ; tél. 0495/45.77.98)

